

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2024-58

Objet : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un lotissement à Ondres.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU le lancement de la consultation, référencée ST n°2024-06, établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique, pour les travaux de réalisation d'un lotissement à Ondres,

VU la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 06 septembre 2024, ainsi que dans le Journal Sud-Ouest du 10 septembre 2024,

Considérant le rapport d'analyse des offres de cette consultation établi par la SELARL PREMIER PLAN, maître d'œuvre de cette opération,

DÉCIDE

ARTICLE 1.

Les marchés de travaux pour la réalisation d'un lotissement à Ondres, sont attribués comme suit :

- **LOT 01 - TERRASSEMENT – VOIRIE –EAUX PLUVIALES** : société **LAFITTE TP**, pour un montant de **86 396.74 €HT** soit **103 676.09 €TTC**.
- **LOT 02 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET ADDUCTION EN EAU POTABLE** : société **STPB**, pour un montant total de **35 700.00 € HT** soit **42 840.00 € TTC**.

Le montant total du marché de travaux pour la réalisation d'un lotissement à Ondres s'élève donc à 122 096.74 € HT soit 146 516.09 € TTC.

ARTICLE 2.

Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.



ARTICLE 3.

La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal

Fait à ONDRES, le 17 décembre 2024

